

REUNION SANDRE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

REFERENTIEL POINT D'EAU (D'ORIGINE SOUTERRAINE) DU SIE

Du 18/05/2015 de 10h00 à 17h00

ONEMA
"Le Nadar" Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes

Avec les représentants :

Prénom	Nom	Organisme	Présence
Daniel	BERTHAULT	DEB	OUI
Jonathan	CANAL	AELB	OUI (visio-matin)
Julie	CHATAIGNER	ONEMA	OUI
Laurence	CHERY	BRGM	OUI
Laurent	COUDERCY	ONEMA	OUI (matin)
Isabelle	FOURNIER	AEAG	OUI (visio)
Santiago	GABIARE	BRGM	OUI (audio)
Damien	GABION	AELB	OUI (visio-matin)
Jean-Philippe	GHESTEM	BRGM	Excusé
Yves	GOUISSET	DREAL Délégation de bassin Rhône Méditerranée	OUI (visio)
Catherine	GRANGE	DREAL Midi-Pyrénées	OUI (visio)
Frédéric	HOTTIN	AEAP	OUI (visio)
Jean-Luc	LEFEBVRE	DEAL Martinique	Excusé
Florine	LEVEUGLE	ST SANDRE	OUI
Naomi	LOUIS-ALEXANDRE	DEAL Guyane	Excusée
Pierre	MARCHET	AEAG	OUI (visio)
Magalie	MARCHETTO	AERM	Excusée
Xavier	MARLY	DREAL Lorraine Délégation de Bassin Rhin-Meuse	OUI
Dimitri	MEUNIER	ST SANDRE	OUI (visio)
Céline	NOWAK	ONEMA	OUI
Stéphane	OLLAGNIER	BRGM	OUI
Lionel	PETIT	ARS Midi-Pyrénées	OUI (visio ou audio)
Frédéric	RAOUT	DRIEE	OUI
Virginie	RETHORE	AERMC	OUI (visio)
Benoit	SPITTLER	DEB	OUI
Raphaël	TRACOL	ARS Basse-Normandie	OUI (visio ou audio)

ORDRE DU JOUR

- Rappel du contexte
- Validation du mandat
- Révision du dictionnaire
- Définir l'interaction avec les autres référentiels
- Commencer à établir des règles de gestion de ce référentiel
- Questions diverses

RELEVÉ DE DÉCISIONS

1. Il y aura 2 groupes et 1 sous-groupe (GT dictionnaire, GT règles de gestion, atelier codification)
2. On prend la totalité du contenu des points d'eau de BSS-Eau pour le référentiel du SIE si l'administration BSS-EAU convient au SIE, c'est-à-dire si la BSS-Eau est gérée comme un référentiel. Le groupe attend un engagement du BRGM dans ce sens.
3. Validation du Mandat sous réserve d'effectuer les modifications demandées dans ce compte-rendu.

PROCHAINE RÉUNION

Les prochaines réunions seront programmées en juin/juillet ou septembre (doodle).

Il y aura 2 groupes et 1 sous-groupe :

- GT SANDRE Dictionnaire de données
- GT SANDRE Règles de gestion
 - Atelier Sandre codification des points d'eau d'origine souterraine

COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

Rappel du contexte _ Validation du mandat

Ressources documentaires :

SANDRE_PTE_18052015-1.ppt ; Sandre_Mandat_PTE_V1.pdf ; Referentiel-points-eau-2711201-1.pdf ; Referentiel-pointseau-diffusion-perspectives.pptx

Pour rappel il existe déjà un dictionnaire « Point d'eau » qui précise la définition de ce concept : <http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:PTE:FRA::ressource:2.1::pdf>

Après la présentation de ces documents,

Le groupe doit répondre à 2 questions :

- 1- Comment nommer ce référentiel ? Point d'eau ? Point d'eau d'origine souterraine ? Point d'eau souterraine ?

Action GT Sandre PTE : Répondre à la question : « Comment nommer ce référentiel ? Point d'eau ? Point d'eau d'origine souterraine ? Point eau souterraine ? »

Délais : 15 jours avant la prochaine réunion

Statut : **EN COURS**

- ⇒ Le ST Sandre signale que pour les autres référentiels on précise la catégorie d'eau. Exemples : Station de mesure de la qualité des eaux superficielles continentales ; lieu de surveillance des eaux littorales.

- 2- Est-ce que le SIE souhaite prendre tout ou partie du référentiel BSS-Eau ?

Pour répondre à cette question, le groupe a discuté de la notion de Point d'eau :

Pour certains c'est un code BSS unique pour d'autres le terme point d'eau signifie : point d'accès à l'eau souterraine avec différents niveaux (plusieurs aquifères) ou encore pour d'autres il est surtout caractérisé par d'une part une nature mais aussi par sa ou ses fonction(s) :

<http://services.sandre.eaufrance.fr/References/1.3.0/jeuDonnees.php?recherche=148&function=getFicheNsa&v=3.1>

(Cette nomenclature des fonctions serait à revoir car par exemple : injection est une notion qui est gelée alors qu'il existe des injections de gaz pour le stockage d'eau pour recharger les nappes ;)

Dans le cadre de la codification des captages d'eau potable, pour un code SISE Eaux de type captage unique : un CAP = un qualitomètre (station de suivi de la qualité sur une eau souterraine = un point d'eau = un code BSS

De même des discussions ont rappelé une certaine vigilance par rapport à cette définition : en effet, au sein de la base SISE Eaux on a pu avoir au début 2 codes SISE Eaux pour le même captage puisqu'un code pouvait être suivi par une ARS en tant que département gestionnaire et une ARS en tant que département de localisation de l'ouvrage. Ces problèmes sont aujourd'hui résolus.

Une définition révisée de « point d'eau » est proposée en page 5 de ce présent compte-rendu dans le chapitre « Révision du dictionnaire ».

Le groupe est d'accord pour préciser que dans ce référentiel du point d'eau on doit retrouver a minima comme attributs : les coordonnées X et Y, un code unique, une nature de point d'eau, un nom unique (avec la possibilité d'alias), la ou les fonctions du point d'eau, une profondeur (ou un historique des profondeurs, à préciser), les relations avec les autres référentiels hydrogéologiques (BDLISA, ME).

Le BRGM informe le GT SANDRE que pour eux, les points de la BSS-Eau = les points d'eau,

Sur les (environ) 500 000 Points d'eau de la BSS-Eau 90% sont des qualitomètres, piezomètres ou des points utilisés pour le prélèvement quantitatif en eau.

Il existe cependant aujourd'hui certaines natures de points d'eau, de type eau de surface, saisis à la demande de certains organismes comme des points d'eau (tels les ARS pour les prises d'eau en rivière), ou alors de points d'eau de type stations météo (pluviomètres) mais qui ne devraient plus à terme être présents en BSSEAU. *Le BRGM cherche actuellement une solution pour ces points afin de les supprimer (geler) de leur base*

Parmi ces 500 000 points d'eau de la BSSEAU, on retrouve dans ADES 80 000 points d'eau qui sont en fait des points d'eau appartenant à des réseaux de mesure régulièrement suivis dont 20 000 points d'eau appartenant à des Installations Classées (IC), 40 000 points d'eau appartenant au réseau de suivi de DGS (en lien avec SISE Eaux), 4500 points d'eau de type piézomètres suivis dans des réseaux de suivi des niveaux d'eau,

Plusieurs remarques :

- ⇒ BSS est aujourd'hui une base déclarative. Les maitres d'ouvrages déclarent dans le cadre du code minier les différents ouvrages. Les attributs associés à ces ouvrages sont transmis par le déclarant, le BRGM vérifie la cohérence des X, Y transmis avec la

commune proposée (contrôle via un SIG, et parfois contrôle de terrain), mais ne peut valider de façon formelle ces informations avec un contrôle de terrain pour tous les ouvrages de type point d'eau. De plus, il n'existe pas associé aux attributs X, Y, de la commune la notion de qualité associée qui pourrait permettre d'informer l'utilisateur que ces attributs sont vérifiés et peuvent être identifiés comme des informations de type référentiel. L'information initiale sur l'origine de l'information transmise (quel maître d'ouvrage ? etc) n'est pas toujours connue.

- ⇒ Le point d'eau s'appuie sur un code ouvrage au sein de la BSS : le code BSS. Celui-ci est signifiant ce qui pose un problème de pérennité et de cohérence. Exemple avec le début de code qui précise une localisation avec un numéro de carte au 1/50 000ème et un 1/8ème de carte associé. Parfois un ouvrage peut posséder 2 codes différents. Le code s'appuie sur une désignation qui peut être modifiée ! d'où changement de code sans information sur ce changement.
 - Plusieurs solutions sont envisagées pour le code :
 - Solution 1 : garder le code BSS + des règles de gestion associées qui précisent dans quel cas on peut geler un code et en recréer un, et les règles d'alerte associées à mettre en place suite à ce chgt
 - Solution 2 : créer un nouveau code même pour les anciens codes
 - Solution 3 : gérer deux codes (un signifiant et un non signifiant)
 - Solution 4 : *(Le groupe sent bien qu'il y a un enjeu fort sur ce sujet ; il faudra donc créer un sous-groupe (atelier) sur les réflexions et enjeux sur la décision de changer ou pas la codification d'un ouvrage en BSS)*
- ⇒ La gouvernance de la BSS n'est pas définie à l'heure actuelle puisque la BSS n'était pas gérée jusqu'à ce jour comme un référentiel mais Est-ce un référentiel ? c'est une question/action qui doit être mise en place par le BRGM si on veut que la liste des points d'eau souterraine devienne un référentiel avec des règles d'administration.

Du point de vue de l'ONEMA, il est rappelé que pour le SIE in fine seuls les points d'eau associés à des réseaux de mesures (surveillance, connaissance, lien avec point de prélèvement quantitatif, point de traçage) ou à d'autres dictionnaires au sein du SIE sont utiles à identifier comme des points du référentiel seul les points d'eau liés à la mesure sont intéressants

Après discussions, on a 2 problématiques :

- le contenant : le fait que la BSS-Eau dans sa structure et en tant qu'outil soit considéré comme le référentiel du SIE « point d'eau »
- le contenu : le fait que l'ensemble des points de la BSS-Eau soit des points d'eau et d'enrichir des autres objets correspondant à des points d'eau.

Le groupe décide que l'ensemble des points d'eau contenue dans la BSS-Eau sera utilisé pour créer le référentiel du SIE car les 10% des points d'eau qui ne sont pas aujourd'hui concernés par le dictionnaire associé deviendront tôt ou tard des points d'eau utiles pour le « SIE ». Cette décision n'est valable qu'à la condition, que l'administration de la BSS-EAU soit gérée comme celle d'un référentiel qui satisfasse aux règles du SIE. Le BRGM doit s'engager sur ce point.

Une première version des documents proposés dans le mandat devra être réalisée pour fin 2015

Pour information, le BRGM signale qu'un guide méthodologique a été rédigé pour les échanges entre SISE Eaux et BSS Eau concernant la codification des captages et des règles pour associer les deux codes (joint avec le CR)

Il signale également qu'il souhaiterait une révision du code minier car pour les points d'eau < 10 mètres il n'y a pas d'obligation réglementaire de déclarer un ouvrage.

Mené par la Direction de l'eau et de la biodiversité en partenariat avec le BRGM, le projet DUPLOS (Déclaration Unifiée Pour Les ouvrages Souterrains) a été sélectionné dans le cadre du programme "Dites-le-nous une fois". DUPLOS vise à simplifier pour les opérateurs les démarches administratives et techniques liées à la déclaration et à la saisie des informations sur les ouvrages souterrains quel qu'en soit le cadre légal (Code minier, loi sur l'eau, ICPE,

géothermie...). Son objet est de mettre en place une application de gestion des informations relatives aux ouvrages souterrains qui permet de renseigner en une seule fois leurs caractéristiques (depuis la déclaration jusqu'à la réception des travaux), puis de fournir ces données dans différentes procédures à partir de l'identifiant BSS de l'ouvrage (refonte de GESFOR).

Action ST Sandre : *Mettre à jour le mandat*

Délais : *15 jours avant la prochaine réunion*

Statut : **EN COURS**

Définir l'interaction avec les autres référentiels ou documents

Ressources documentaires : *SANDRE_PTE_18052015-1.ppt ;*

Sandre_Mandat_PTE_V1.pdf

Présentation des interactions dans les diapos 11 et 12.

Par rapport au mandat, il faudra ajouter qu'il y aura également des impacts sur le scenario QESOU et sur des documents liés à la géothermie.

Action ST Sandre : *Mettre à jour le mandat et l'annexe*

Délais : *15 jours avant la prochaine réunion*

Statut : **EN COURS**

Commencer à établir des règles de gestion de ce référentiel

Ressources documentaires : *RegleGestionReférentiel_PTE_1Beta1.doc*

La structure du document a été présentée au groupe. Cette structure est une base qui peut évoluer.

Une remarque a été effectuée sur le chapitre Cycle de vie dans la sous partie « Mise à jour » : le groupe indique que la mise à jour des points est effectuée actuellement par le responsable de la BSS Eau.

Une question est également remontée : « Comment les personnes des différents organismes impliqués au sein du SIE alimenteront ce référentiel ? Quels seront les droits associés : saisie, mise à jour, validation ? »

Un GT SANDRE : « Règles de gestion », va être mis en place pour donner les règles du cycle de vie de la donnée référentielle « point d'eau ».

Action ST Sandre : *Mettre à jour le document de référence*

Délais : *15 jours avant la prochaine réunion*

Statut : **EN COURS**

Révision Dictionnaire de données

Ressources documentaires :

http://sandre.eaufrance.fr/ftp/documents/fr/ddd/pte/2.1/sandre_dictionnaire_PTE_2.1.pdf

Dans un premier temps nous avons revu le concept

POINT D'EAU :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_entite.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau

Nouvelle définition :

« Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) permanent ou temporaire à l'eau souterraine.

Un point d'eau est identifié en vue d'effectuer de la surveillance, de la connaissance, de l'exploitation, de la recherche d'eau souterraine. »

- ⇒ Nous avons pris support de l'Article R214-1 du code de l'environnement pour modifier cette définition
- ⇒ Par contre on ne parle pas des affleurements dans cette définition
- ⇒ Faut'il ajouter qu'un point d'eau peut donc concerner plusieurs entités hydrogéologiques ou masses d'eau

Révision des attributs :

Adresse – lieu –dit du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=AdresseLdPointEau

On garde l'attribut : OUI ; mais on le renomme « Localisation précise du point d'eau »

Nouvelle définition : « Localisation fine permettant de situer précisément le point d'eau. Exemple : en ville indiquer le N° et la rue ; le lieu-dit ; le toponyme ; Section et Numéro au cadastre... »

Nom de la balise XML : <sa_pte:LocalPTE>

Type de donnée : Texte

Caractère Obligatoire / Facultatif : Facultatif

Règle : Pas présent pour les captages

Altitude du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=AltitudePointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : « L'altitude est l'élévation verticale de la localisation d'un point d'eau par rapport à un niveau de base. Elle s'exprime par un écart entre un point donné et un niveau de référence ; par convention, sur Terre ce niveau est le plus souvent le niveau de la mer (ou « niveau zéro »). L'altitude est indiquée au mètre près. Elle peut être négative pour des points d'eau situés dans des zones inférieures au niveau de la mer. Différentes méthodes sont utilisées pour estimer ou mesurer l'altitude.

Nom de la balise XML : <sa_pte:AltitudPTE>

Type de donnée : Numérique

Caractère Obligatoire / Facultatif : ?

Remarque : il faudrait ajouter le mode d'obtention, la précision, le système altimétrique de l'altitude et donc revoir les nomenclatures N°172 :

<http://services.sandre.eaufrance.fr/References/1.3.0/jeuDonnees.php?recherche=172&function=getFicheNsa&v=3.1>

N°76 :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:donnees:NSA:FRA:code:76::referentiel:3.1:html>

En prenant en compte le décret :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/fo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20060310&numTexte=12&pageDebut=03623&pageFin=03624

Caractéristiques de l'aquifère au droit du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=CaraAquiferePointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : « Elles permettent de distinguer les principaux modes de circulation de l'eau. Les valeurs possibles sont décrites dans la nomenclature n°353. »

Nom de la balise XML : <sa_pte:AquiferPTE>

Type de donnée : Numérique : 2

Caractère Obligatoire / Facultatif : ?

Remarque : On s'appuie sur la définition et la nomenclature décrite dans le dictionnaire les entités hydrogéologiques (BdLisa) ;

Commentaires Laurence :

Solution 1 - au niveau du point d'eau on a donc le choix entre préciser les caractéristiques au point ou supprimer ce champ puisque en rattachant le point à BDLISA on récupère le code de la nomenclature 353

Solution 2 - Après consultation du guide rapportage 2010, dans une première version il était demandé (en champ facultatif) le mode de circulation des eaux au droit de la station de surveillance. In fine cette info n'a pas été conservée dans les tables finales. C'est au niveau des caractéristiques des ME que la précision a été demandée. L'idée initiale était de préciser qu'au sein d'un aquifère dans sa globalité, le champ « caractéristiques de l'aquifère au droit du point d'eau » permet de préciser juste au droit du point d'eau le caractère spécifique de la circulation : on peut avoir un point d'eau sur une faille dans une entité de type matricielle/fissures.

Rappel du champ attendu en 2010 au niveau de la ME souterraine.

GWB / GroundWaterBody / HydrogeologicalCharacteristics

type de la principale formation géologique de l'aquifère, à qualifier selon la liste suivante :

- o poreux - très productif
- o poreux - moyennement productif
- o aquifères fissurés (y compris karsts) – très productif
- o aquifères fissurés (y compris karsts) – moyennement productifs
- o aquifères insignifiants – production locale et limitée.

La nomenclature N°353 :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/saq/2/sandre_fmt_xml_saq.xsd&entite=EntiteHydroGeol&attribut=TypeMilAquiEntiteHydroGeol

⇒ donc la nomenclature change, avant c'était la 605

Carte de localisation du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=CarteLocPointEau

On garde l'attribut : NON

Remarque : Le groupe souhaite avoir la possibilité d'ajouter des images en lien avec le Point d'eau ; Le ST Sandre propose que dans le modèle de données cela soit pris en compte sous forme url. Au niveau de la BSS Eau nous avons en effet une liste de fichiers associés au point d'eau :

- *Extrait d'imagette IGN 25 centrée sur le point d'eau*
- *Photo de l'ouvrage*
- *Plan d'accès à l'ouvrage*
- *Schéma en coupe*
- *Coupe géologique et technique de l'ouvrage*
- *Environnement : contexte immédiat, situation et état de l'ouvrage*
- *Environnement : pressions locales et évolutions dans le temps*
- *Extrait carte géologique au 1/50 000ème centrée sur l'ouvrage*

Code européen du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=CdEuroPointEau

Remarque : Le groupe souhaite que la révision de cet attribut soit abordée lors de l'atelier qui lui est dédié.

Code national du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=CdNationalPointEau

Remarque : Le groupe souhaite que la révision de cet attribut soit abordée lors de l'atelier qu'il lui est dédié.

Commentaire sur le point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=ComPointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : « Informations générales sur le point d'eau, qui ne doivent pas contenir des informations de type 'événements' consignées dans les attributs qui leur sont consacrés. »

Nom de la balise XML : <sa_pte:ComPTE>

Type de donnée : Texte

Caractère Obligatoire / Facultatif : Facultatif

Coordonnée X principale du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=CoordXPointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : «La coordonnée X est l'abscisse ou la longitude du point d'eau dans un plan, exprimé dans le système indiqué dans l'attribut système de projection des coordonnées géographique.

Si le point d'eau est représenté sous la forme d'un point, la coordonnée X désignera la coordonnée de ce point.

Si le point d'eau est représenté sous la forme d'un arc la coordonnée X représentera le milieu de la curviligne.

Si le point d'eau est représenté par un polygone ou un multipolygone la coordonnée X représentera le centroïde du polygone ou du multi polygone. »

Proposition d'une nouvelle définition :

Les mesures sphériques de latitude et de longitude constituent une méthode pour décrire la position d'un emplacement géographique sur la surface de la Terre. Elles correspondent aux angles mesurés (en degrés) depuis le centre de la Terre vers un point de surface. Ce type de système de coordonnées de référence est souvent appelé système de coordonnées géographiques.

Le système de coordonnées cartésien s'appuie sur deux axes : horizontal (x), représentant la direction est-ouest, et vertical (y), représentant la direction nord-sud. Le point d'intersection de ces axes s'appelle l'origine. Les emplacements des objets géographiques sont définis par rapport à l'origine à l'aide des notations (x,y), où x fait référence à la distance le long de l'axe horizontal et y à la distance le long de l'axe vertical. L'origine correspond à (0,0).

Nom de la balise XML : <sa_pte:CoordXPTE>

Type de donnée : Numérique

Caractère Obligatoire / Facultatif : Obligatoire

Remarque : En prenant en compte des travaux effectués dans le dictionnaire ESO/ESU et du décret :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20060310&numTexte=12&pageDebut=03623&pageFin=03624

Règles : A mettre en place

Coordonnée Y principale du le point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=CoordYPointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : «La coordonnée Y est l'ordonnée" du point d'eau ou la latitude exprimé dans le système indiqué dans l'attribut système de projection coordonnées géographiques.

Si le point d'eau est représenté sous la forme d'un point, la coordonnée Y désignera la coordonnée de ce point.

Si le point d'eau est représenté sous la forme d'un arc la coordonnée Y représentera le milieu de la curviligne.

Si le point d'eau est représenté par un polygone ou un multipolygone la coordonnée Y représentera le centroïde du polygone ou du multi polygone. »

Nom de la balise XML : <sa_pte:CoordYPTE>

Type de donnée : Numérique

Caractère Obligatoire / Facultatif : Obligatoire

Remarque : En prenant en compte des travaux effectués dans le dictionnaire ESO/ESU et du décret :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20060310&numTexte=12&pageDebut=03623&pageFin=03624

Règles : A mettre en place

Date de l'état du périmètre :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=DateEtatPerimetre

On garde l'attribut : NON

Avec l'arrivée du SIG mis en place par la direction générale de la Santé on pourra peut-être reprendre la définition et voir comment récupérer les informations et les mises à jour (webservice ?)

Date de mise à jour des informations sur le point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=DateMAJPointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : «Date fournie au jour près à laquelle une ou plusieurs informations formant le descriptif du point d'eau sont actualisées.»

Etc..

Nom de la balise XML : <sa_pte:DatMajPTE>

Type de donnée : Date

Caractère Obligatoire / Facultatif : Obligatoire

Remarque : cet attribut sert à la gestion du référentiel ; Lors des règles de gestion et des discussions sur les champs du dictionnaire qui seront dans le référentiel il faudra voir si on fournit ce champ pour chacun des champs ou sur des blocs de champs par regroupement exemple : Mise à jour localisation, Mise à jour descriptif, Mise à jour lien/référentiel.

Libellé du point d'eau :

http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_attribut.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/pte/2.1/sandre_fmt_xml_pte.xsd&entite=PointEau&attribut=LbPointEau

On garde l'attribut : OUI

Nouvelle définition : «Le libellé du point d'eau est le nom par lequel le point d'eau est désigné par le gestionnaire du point.»

Nom de la balise XML : <sa_pte:LibPTE>

Type de donnée : texte :255

Caractère Obligatoire / Facultatif : Obligatoire

Remarque :

Attention la définition du libellé ne correspond pas aux pratiques actuelles : le gestionnaire par défaut est la BSSEAU. Les noms présents en BSSEAU sont ceux qui ont été fournis par les différents déclarants. A rediscuter

il faudra créer un règle de structure mais attention pour les points d'eau « SISE'EAUX »
il ne faut pas indiquer la nature, la commune ni le département.

La règle de structure est à repreciser.

Le dictionnaire de la base SISE Eaux est en cours de révision : il faudra se rapprocher
de la DGS.

Action ST Sandre : *Mettre à jour le dictionnaire*

Délais : *15 jours avant la prochaine réunion*

Statut : **EN COURS**

Action BRGM : *Transmission des conclusions sur la prise en compte des émergences de
source, les champs captant*

Délais : *15 jours avant la prochaine réunion*

Statut : **EN COURS**

SIGLES

PTE : *Abrév. Point d'eau*

Sandre : *Abrév. Service d'administration Nationale des données et référentiels sur l'eau.
Réseau d'organismes contributeurs du Système d'Information sur l'Eau (SIE) chargé de
construire le langage commun des données sur l'eau. Le Service d'administration national des
données et référentiels sur l'eau (SANDRE) comporte un secrétariat technique central ainsi que
des administrateurs de données au sein des organismes contribuant au système d'information
sur l'eau. Son rôle et son organisation sont définis dans l'arrêté du 26 juillet 2010 approuvant le
schéma national des données sur l'eau (SNDE).*

ST Sandre : *Abrév. Secrétariat technique Sandre. Personne ou ensemble de personnes
chargée(s) d'assurer la fonction de secrétaire du Sandre.*